

Non merci

Quelques petits amuse-gueules ou un petit buffet à l'occasion d'une rencontre entre consœurs et confrères à propos des relations ville-hôpital ? à l'occasion d'une réunion de service, d'une séance de formation ou d'une réunion de l'équipe de la maison de santé ou de l'officine ?

Oui, pourquoi pas, ça peut être commode, convivial et plutôt agréable, alors que la journée de travail est bien remplie.

Mais non, merci, pas quand c'est une firme qui paye, histoire d'entretenir des liens avec les soignants. C'est comme ça qu'on se fait influencer de façon insidieuse, au lieu de s'informer valablement sur les traitements. Et ce serait un coup à se retrouver inscrit comme "bénéficiaire d'avantage" payé par une entreprise, sur la liste du site www.transparence.sante.gouv.fr. Alors qu'en fait, on peut manger et boire à ses propres frais. Et en osant dire en toute simplicité "non merci" aux firmes pharmaceutiques et à leurs relais. Prendre cette habitude n'est pas toujours facile, mais ensuite on en éprouve bien des satisfactions.

Savoir dire "non merci" aux sources d'influences, c'est décisif pour s'informer et se former en donnant la priorité à l'intérêt des patients.

C'est décisif aussi au moment de choisir un médicament. En particulier quand il s'agit d'un médicament plus dangereux qu'utile, qui fait prendre au patient des risques disproportionnés. Or, des dizaines de médicaments de ce genre sont sur le marché. Parce que des firmes ont obtenu le droit de les vendre, et d'en faire encore et encore la promotion. En général, de nombreuses années s'écoulent avant le retrait du marché (lire dans ce numéro page 147).

Des années pendant lesquelles on a le droit de prescrire ou de conseiller ces médicaments, comme on a le droit d'accepter les petits cadeaux des firmes. Mais le faire n'est pas vraiment un service à rendre au patient. Même quand ce patient croit pouvoir faire confiance à ce médicament : ce serait renforcer cette confiance mal placée. Et ce serait un coup à se retrouver en mauvaise posture. En quelque sorte complice de fait, un jour ou l'autre, en cas d'événements fâcheux pour tel ou tel patient victime du médicament.

Autant s'engager à dire "Non merci, on ne commence pas de traitement avec ce médicament trop dangereux, il y a de meilleurs choix dans cette situation". S'engager à dire aussi, arguments solides à l'appui, "Non merci, on arrête ce traitement trop dangereux", avant que les ennuis sérieux arrivent.

Savoir dire "Non merci", c'est décisif pour bien faire son métier de professionnel de santé.

Prescrire